

INFO KILDARE

BULLETIN D'INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

À LIRE DANS CE NUMÉRO :

Mot du maire **p. 2** ▶
Territoire **p. 4 et 5** ▶
Programmation loisirs **p. 6 et 7** ▶
Loisirs et culture **p. 8 à 13** ▶
Bibliothèque **p. 14 et 15** ▶
Prévention **p. 16 et 17** ▶
Éducation **p. 18 et 19** ▶
Communauté **p. 20 et 21** ▶
Environnement **p. 22 et 23** ▶
Calendrier **p. 24** ▶



Mot du maire



Michel Dupuis
Maire

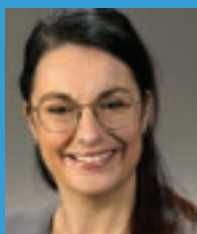
VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



Joachim Larochelle-Courchesne
District numéro 1



Annie Neveu
District numéro 2



Roxane Perreault
District numéro 3



Frédéric Bourgeois
District numéro 4



Éliane Neveu
District numéro 5



Jean Lemieux
District numéro 6

Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare
850, rue Principale
Saint-Ambroise-de-Kildare
(Québec) J0K 1C0

Téléphone : 450 755-4782
Télécopieur : 450 755-4784

@ info@saintambroise.ca
www.saintambroise.ca
facebook.com/saintambroisedekildare

CHÈRES AMBROISIENNES ET CHERS AMBROISIENS,

Alors que mon mandat touche à sa fin, je tiens à vous adresser ces quelques mots avec émotion, gratitude et fierté.

Ces dernières années ont été marquées par des défis, des projets ambitieux, et surtout par une volonté constante de servir notre communauté avec dévouement.

Ensemble, nous avons su faire avancer notre territoire, renforcer le lien social, améliorer notre cadre de vie et préparer l'avenir avec responsabilité.

Je remercie chaleureusement les élus, les agents municipaux, les associations, les commerçants, les bénévoles et tous ceux qui, à leur manière, ont contribué à faire vivre notre municipalité. Mais surtout, je vous remercie, vous, citoyennes et citoyens, pour votre confiance, votre engagement, votre appartenance à la municipalité et votre responsabilité sociale.

À l'approche des élections, je vous invite à continuer de faire entendre votre voix, à vous mobiliser pour l'avenir de notre communauté, et à rester acteurs de la vie démocratique locale. Quelle que soit l'issue du scrutin, je resterai profondément attaché à notre municipalité et à ses habitants.

Avec toute ma reconnaissance et mon respect,

Pour me joindre en tout temps vous pouvez le faire au 450 898-7715.

Michel Dupuis, Maire

Michel Dupuis : maire.sak@outlook.com
Joachim Larochelle-Courchesne : conseiller1.sak@outlook.com
Annie Neveu : conseiller2.sak@outlook.com
Roxane Perreault : conseiller3.sak@outlook.com
Frédéric Bourgeois : conseiller4.sak@outlook.com
Éliane Neveu : conseiller5.sak@outlook.com
Jean Lemieux : conseiller6.sak@outlook.com

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PAIEMENT DE TAXES

Les 5^e et 6^e versements de taxes pour l'année 2025 sont prévus les 14 septembre et 14 octobre. Nous vous rappelons qu'il est possible de payer votre compte de taxes à votre institution financière, via Internet, ou encore en personne à l'hôtel de ville de l'une des façons suivantes : argent comptant, chèque, carte débit ou carte de crédit (Visa ou Mastercard).

IMPORTANT - ACTION DE GRÂCE

Les services municipaux seront fermés le lundi 13 octobre 2025
Nous serons de retour le mardi 14 octobre 2025 dès 8 h 30.



PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

19 h 30, salle du conseil municipal
(850, rue Principale)

1 ^{er} octobre (mercredi)	17 novembre	8 décembre
---------------------------------------	-------------	------------

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025

Je vote

Le 2 novembre prochain sera jour de vote municipal pour les villes et municipalités du Québec. Le moment pour élire celles et ceux qui vous représenteront pour les 4 prochaines années! C'est un rendez-vous de 12 h à 20 h cette journée-là, ou, si vous n'êtes pas disponible, par anticipation le 26 octobre, aux mêmes heures.

Je m'implique

Le domaine municipal vous intéresse et vous avez envie d'être une de ces personnes qui font une différence? La période de mise en candidature s'étend du 19 septembre au 3 octobre 2025. Informez-vous sur la procédure à suivre en balayant de code QR ci-dessous.

Je travaille

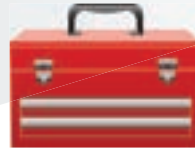
Nous sommes présentement en période de recrutement de personnel électoral. L'emploi est ouvert à tous, sauf aux candidats eux-mêmes, et le salaire varie de 19,03 \$/h à 29,74 \$/h, incluant une formation rémunérée.



Si l'emploi vous intéresse, écrivez à elections@saintambroise.ca ou complétez le formulaire d'intérêt disponible à la bibliothèque et au bureau municipal.



UN PROJET EN TÊTE?



Avant d'entreprendre tout projet de travaux* sur votre propriété, il est essentiel de vérifier auprès du service de l'urbanisme si un permis ou un certificat est requis. Cette démarche doit impérativement être effectuée **avant le début des travaux**. En aucun cas ces derniers ne peuvent être débutés sans cette vérification préalable.

*Veuillez prendre note que nous avons 30 jours ouvrables pour étudier une demande de permis. Nous vous demandons donc de prévoir cette échéance dans vos délais personnels, puisqu'aucune demande ne sera priorisée. De plus, une demande incomplète sera automatiquement refusée.

Pour toutes questions ou demandes d'informations, nous vous recommandons de contacter le service de l'urbanisme par courriel au dgamelin@saintambroise.ca par téléphone au 450 755-4782, poste 113 ou en prenant rendez-vous en balayant le code QR ci-dessous

De cette façon, nous pourrions vous éviter des déplacements inutiles advenant le cas où les employés ne seraient pas disponibles lors de votre visite.

Situations ne nécessitant pas de permis ou certificat : menus travaux d'entretien de moins de 5000 \$, remplacement de toiture pour un modèle similaire, entretien courant d'une résidence, travaux d'urgence pour le volet de retrait de revêtement uniquement (photos à l'appui), installation de clôture. En cas de doute, contactez le service de l'urbanisme.



STATIONNEMENT DE NUIT

Nous vous rappelons qu'entre le 15 novembre et le 15 avril de chaque année, il est interdit de stationner un véhicule dans les rues publiques entre minuit et 7 h le matin.

ABRI TEMPORAIRE

Tout abri d'auto temporaire doit respecter les normes suivantes :

1. Autorisé seulement durant la période du **15 octobre au 1^{er} mai**. À l'issue de cette période, il doit être démonté et entreposé de manière à être non visible de la rue;
2. Être installé sur une allée d'accès ou sur une aire de stationnement, jamais à moins de 1,5 mètre de la ligne avant ou de la limite extérieure des fossés et jamais à moins de 60 centimètres de toute autre limite du terrain;
3. Être constitué d'une structure métallique recouverte de toile ou de polyéthylène conçu à cet effet, les autres abris seront refusés;
4. Avoir une hauteur maximale de 3,5 mètres;
5. Être bien fixé au sol à l'aide de vis ou de blocs de béton conçus à cet effet;
6. Ne pas être utilisé à des fins d'entreposage.

Veuillez noter que les abris d'auto temporaires sont autorisés pour les habitations unifamiliales et bifamiliales **SEULEMENT**.

SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENTIELLES

La Municipalité rappelle à tous les propriétaires de piscines résidentielles que la date butoir pour se conformer aux nouvelles normes de sécurité est fixée au 30 septembre.

Cette obligation découle du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles du gouvernement du Québec, qui vise à prévenir les noyades, notamment chez les jeunes enfants. Les propriétaires doivent s'assurer que leur installation respecte les exigences en vigueur.

Nous vous invitons à communiquer avec l'inspecteur adjoint, M. Samuel Lebeau, au slebeau@saintambroise.ca ou à prendre rendez-vous via le code QR ci-dessous pour toutes questions ou pour vérifier la conformité de vos installations.

MATIÈRES ORGANIQUES

La collecte des matières organiques se poursuit en continu jusqu'au 21 novembre inclusivement. Ensuite, elle sera effectuée une fois par mois pour la période hivernale.

En décembre, ce sera le 5. Surveillez le prochain calendrier pour la suite!



COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La dernière collecte des encombrants pour 2025 aura lieu le lundi 29 septembre. Consultez notre site Internet pour connaître les matières admissibles et celles qui sont refusées : <https://www.saintambroise.ca/services-municipaux/environnement/matieres-residuelles/>



DRAINAGE DES CONDUITES D'AQUEDUC

La Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare avise les usagers de l'aqueduc municipal desservis par les réseaux de Saint-Charles-Borromée et de Saint-Ambroise-de-Kildare qu'elle procédera au drainage des conduites dans la semaine du 6 octobre et dans la semaine du 13 octobre 2025 selon l'horaire suivant : du lundi au jeudi, de 8 h à 16 h 30 et le vendredi, de 8 h à midi. Le drainage s'effectuera sur les deux réseaux en simultanée.

Veuillez prendre note qu'il est possible que votre eau se brouille, mais celle-ci demeurera potable en tout temps. À cet effet, nous vous recommandons d'utiliser le minimum d'eau chaude afin de ne pas entraîner des particules dans votre chauffe-eau. Il est également fortement recommandé de ne pas faire de lessive de vêtements blancs avec de l'eau de Javel. L'utilisation d'eau de Javel entraîne la fixation de particules de fer oxydé (rouille) sur les vêtements. Il est aussi recommandé de laisser couler l'eau dans le bain si elle est colorée.

Nous sommes désolés des inconvénients que cette situation peut occasionner et nous vous remercions de votre compréhension.

Pour information : 450 755-4782

Vous êtes curieux de savoir sur quel réseau vous êtes? Consultez notre site Internet pour voir la carte! <https://saintambroise.ca/services-municipaux/environnement/eau-potable/>

COLLECTE DE FEUILLES

Cet automne, il y aura 3 collectes spéciales de feuilles, soit les 10 octobre, 24 octobre et 7 novembre.

Les matières visées?

Matières végétales provenant des activités de jardinage, d'horticulture, herbes, feuilles, plantes, etc.

Comment en disposer?

Les matières doivent être placées sur le bord de la rue, avant 7 h, le jour de la collecte, dans des sacs de couleur orange ou transparents. Il ne faut pas placer les résidus dans des sacs noirs ou dans des poubelles.

IMPORTANT : Veuillez prendre note qu'il n'y a pas de service de déchiquetage de branches.

Programmation loisirs

AUTOMNE 2025

ENFIN, ELLE EST LÀ! Danse country, afro-danse, zumba, tennis, pickleball et bien plus encore vous attendent dans notre programmation!

PÉRIODE D'INSCRIPTION

Exclusive aux résidents de Saint-Ambroise-de-Kildare, Sainte-Mélanie et Notre-Dame-de-Lourdes :
8 septembre (8 h 30) au 19 septembre 2025 (12 h)
➔ via Amilia uniquement.

Ouverte à tous : 15 septembre (8 h 30) au 19 septembre 2025 (12 h)
➔ via Amilia uniquement.

Pour toute information concernant l'inscription et la programmation de l'automne 2025, communiquez au 450 755-4782, poste 103, ou par courriel à amaheu@saintambroise.ca

ACCÈS LOISIRS

Des places gratuites pour des activités sportives, culturelles et en plein air sont offertes aux enfants, adultes et aînés dont le revenu familial répond aux critères d'admissibilité.

Pour être admissible au service Accès-Loisirs, le revenu familial avant impôt doit être inférieur au seuil indiqué dans le tableau qui se trouve ci-dessous.

Pour vous inscrire à des activités, vous devez vous présenter à l'hôtel de ville (850, rue Principale) le jeudi 18 septembre 2025 de 14 h à 18 h avec votre preuve de revenu. Nous tenons à vous rappeler que la disponibilité des activités dépend des places offertes par les organismes de loisirs partenaires. Nous les remercions pour leur collaboration.

Revenu 2024 avant impôt

1 personne	31 264 \$
2 personnes	38 922 \$
3 personnes	47 851 \$
4 personnes	58 096 \$
5 personnes	65 892 \$
6 personnes	74 315 \$
7 personnes	82 739 \$

Pour toutes questions concernant le programme Accès-Loisirs, communiquez avec le service des loisirs et de la culture au 450 755-4782, poste 103 ou par courriel à amaheu@saintambroise.ca

PRÊT À RESTER SEUL

Clientèle : 9 ans et +
(3^e année complétée)

Jour : Vendredi 21 novembre

Horaire : 9 h à 15 h

Lieu : Salle Esther-Blondin

Coût résidents : 36,25 \$

Professeur : Nancy Riquier

Infos : Les participants doivent apporter leur coffre à crayons et un lunch froid.

CHEERLEADING

Clientèle : 5 à 12 ans

Jour : Mercredi

Horaire : 15 h 30 à 16 h 30

Début : 1^{er} octobre

Fin : 10 décembre

Lieu : Salle communautaire

Coût résidents : 96,60 \$

Professeur : Para'S'cool
* Pas de cours le 15 octobre et le 5 novembre

BMX

Clientèle : À partir de 6 ans

Jour : Samedi

Horaire :

6 à 9 ans : 9 h à 10 h 15

10 ans et + : 10 h 30 à 11 h 45

Début : 27 septembre

Fin : 1^{er} novembre

Lieu : Parc du Chalet des loisirs - piste à rouleaux

Coût résidents (17 ans et moins) : 57,50 \$

Coût résidents (18 ans et plus) : 82 \$

Professeur : BMX Crabtree

Infos : La personne participante doit avoir son propre vélo et son casque.

Programmation automne 2025

DANSE COUNTRY INITIATION/DÉBUTANT OU INTERMÉDIAIRE

**** 50 % de rabais sur un deuxième cours de danse country**

Clientèle : 12 ans et + (les enfants de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte)

Jour : Lundi

Horaire :

Initiation/Débutant : 19 h à 20 h
Intermédiaire : 20 h 30 à 21 h 45

Début : 29 septembre

Fin : 8 décembre

Lieu : Salle communautaire

Coût résidents (17 ans et moins) : 56,35 \$

Coût résidents (18 ans et plus) : 80,50 \$

Professeur : FreeDanse - Danse country

* Pas de cours le 13 octobre

TENNIS

Clientèle : À partir de 5 ans

Jour : lundi

Horaire :

5 à 8 ans : 17 h 45 à 18 h 45
9 à 14 ans : 19 h à 20 h
15 ans et + : 20 h 15 à 21 h 15

Début : 29 septembre

Fin : 20 octobre

Lieu : Terrain de tennis

Coût résidents (17 ans et moins) :
40,25 \$

Coût résidents (18 ans et plus) :
57,50 \$

Professeur : Tennis Évolution

ATELIER DE BD

Clientèle : 5 à 12 ans

Jour : Samedi 4 octobre

Horaire : 10 h à 11 h

Lieu : Salle Esther-Blondin

Coût résidents : 35 \$

Professeur : Sylvain Blouin

PICKLEBALL INITIATION/DÉBUTANT OU INTERMÉDIAIRE

Clientèle : 16 ans et +

Jour : Mardi

Horaire :

Initiation/Débutant : 18 h 30 à 19 h 30
Intermédiaire : 19 h 45 à 20 h 45

Début : 30 septembre

Fin : 21 octobre

Lieu : Terrain de tennis

Coût résidents (17 ans et moins) :
45,10 \$

Coût résidents (18 ans et plus) :
64,40 \$

Professeur : Tennis Évolution

AFRO DANSE

Clientèle : 14 ans et plus

Jour : Mercredi

Horaire : 18 h à 19 h

Début : 1^{er} octobre

Fin : 10 décembre

Lieu : Salle communautaire

Coût résidents (17 ans et moins) :
104,65 \$

Coût résidents (18 ans et plus) :
149,50 \$

Professeur : EN CORPS!

* Pas de cours le 15 octobre

YOGA 55 +

Clientèle : 55 ans et plus ou moins à l'aise avec le yoga régulier

Jour : Jeudi

Horaire : 10 h à 11 h

Début : 2 octobre

Fin : 20 novembre

Lieu : Salle communautaire

Coût résidents (55 ans et plus) :
152,10 \$

Coût résidents (54 ans et moins) :
166,60 \$

Professeur : Josi Anne Farley

Infos : Les participants doivent apporter un tapis de sol ou de yoga.

* Pas de cours le 9 novembre 2023

ZUMBA

Clientèle : 14 ans et +

Jour : Mardi

Horaire : 19 h 30 à 20 h 30

Début : 30 septembre

Fin : 9 décembre

Lieu : Salle communautaire

Coût résidents (17 ans et moins) :
83,70 \$

Coût résidents (18 ans et plus) :
119,60 \$

Professeur : EN CORPS!

* Pas de cours les 7 et 28 octobre et le 11 novembre

PETITS CUISTOTS

Clientèle : 5 à 12 ans

Horaire : 16 h à 17 h

Lieu : Chalet des loisirs

Coût résidents : 57,95 \$

Professeur : Cathy Noury

Au choix :

Jour : Mercredi

Début : 1^{er} octobre

Fin : 12 novembre

* Pas de cours le 5 novembre

Jour : Jeudi

Début : 2 octobre

Fin : 6 novembre

Infos : Pour les enfants inscrits au service de garde, il y a la possibilité que la professeure aille les chercher à l'école, mais les parents doivent venir les récupérer au Chalet des loisirs à la fin de l'activité. **Pour les enfants non-inscrits au service de garde, vous devez effectuer le transport pour l'aller et le retour.**

Il est important de prévoir un contenant pour que les enfants puissent rapporter les recettes à la maison. Le port du tablier est conseillé.

TES IDÉES, TA MUNICIPALITÉ!

CONSULTATION JEUNESSE

POUR LES 12 À 17 ANS

VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025
18 H À 20 H

INSCRIS-TOI DÈS MAINTENANT VIA AMILIA!

FAIS VITE, LES INSCRIPTIONS SE TERMINENT LE VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2025!



PISSST! ON T'OFFRE LA PIZZA!

Tu as entre 12 et 17 ans? On veut t'entendre!

Saint-Ambroise-de-Kildare prépare de nouveaux projets pour les ados, et on veut connaître ton avis! Que ce soit pour les loisirs, les événements, les installations ou tes idées les plus folles... c'est le moment de t'exprimer et de faire une différence dans ta municipalité.

- Tu veux plus d'activités pour les jeunes?
- Un endroit juste pour vous?
- Des idées plein la tête?

Viens partager ce que toi tu veux vraiment à Saint-Ambroise-de-Kildare! Ta voix compte. Ton opinion a du pouvoir et ta municipalité veut t'entendre. Ça te parle? Remplis le sondage en lisant le code QR juste ici et inscris-toi à la consultation avant le vendredi 19 septembre 2025 (12 h).

DATES IMPORTANTES :

- ✓ Sondage : 14 août au 19 septembre 2025 (CODE QR 1);
- ✓ Inscription : 14 août au 19 septembre 2025 via le logiciel Amilia (CODE QR 2);
- ✓ Consultation : Vendredi 26 septembre 2025 (18 h à 20 h) – Salle communautaire.

Lors de la consultation, on t'offre la pizza et on te réserve quelques surprises! C'est ton tour de briller.

Pour toute question, communiquez avec le service des loisirs et de la culture au 450 755-4782, poste 103 ou par courriel à amaheu@saintambroise.ca



1



2





LOCATION DU GYMNASÉ

La Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare offre maintenant la possibilité de faire la location de plage horaire en gymnase pour la session d'automne qui débutera dans la semaine du 6 octobre 2025.

Dans un souci d'équité et face à la forte demande, vous devrez, pour chacune des sessions, déposer votre candidature pour la plage horaire souhaitée. Prenez note que ce processus sera à renouveler à chaque session. Si nous recevons plus d'une candidature pour la plage horaire demandée, l'attribution sera déterminée par tirage au sort.

Une fois la période d'inscription terminée, si la plage horaire n'a pas été attribuée, celle-ci sera disponible en formule « premier arrivé, premier servi ». Encore une fois, dans un souci d'équité, nous vous demandons de ne déposer qu'une seule candidature par plage horaire pour votre groupe.

Une priorité sera accordée aux résidents de la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare. Nous effectuons la location à la session seulement.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 👉 Période d'inscription : Du 15 au 26 septembre 2025
- 👉 Date du tirage : lundi 29 septembre 2025
- 👉 Adresse : 961, rue des Commissaires, Saint-Ambroise-de-Kildare
- 👉 Début de la session : Semaine du 6 octobre 2025
- 👉 Fin de la session : Semaine du 1^{er} décembre 2025
- 👉 Taux horaire : 25 \$/heure
- 👉 Sports possibles : Volley-ball, badminton, pickleball

PLAGES HORAIRES DISPONIBLES*

- 🕒 Lundi : 18 h 30 à 19 h 30, 19 h 30 à 20 h 30 et de 20 h à 21 h
- 🕒 Mardi : 18 h 30 à 19 h 30, 19 h 30 à 20 h 30 et de 20 h à 21 h
- 🕒 Mercredi : 19 h à 20 h et de 20 h à 21 h
- 🕒 Jeudi : 19 h à 20 h et de 20 h à 21 h

* Les plages horaires sont sujettes à changement (+ ou - 30 minutes pour l'heure de début)

DÉPÔT DE CANDIDATURE

Vous pouvez déposer votre candidature en balayant le code QR ci-contre :

Choisir une plage horaire par groupe.



ÉVÉNEMENTS À VENIR

Après un superbe été rempli d'événements, le département des loisirs et de la culture est de retour avec une foule d'activités pour la saison automnale. Afin de ne pas les manquer, nous vous invitons à nous suivre sur Facebook et à inscrire les dates dans votre calendrier.

- **Samedi 27 septembre 2025** : Spectacle de magie *La mystérieuse école* - Une nouvelle histoire - 10 h;
- **Samedi 18 octobre 2025** : Fête de la citrouille + Marché d'automne - 2^e édition - 13 h à 16 h;
- **Vendredi 24 octobre 2025** : Soirée dansante - thématique Halloween (2^e à 6^e année - résidents seulement + inscription obligatoire);
- **Vendredi 31 octobre 2025** : Distribution de bonbons dans Saint-Ambroise-de-Kildare;
- **Samedi 22 novembre 2025** : Spectacle *Le journal de Kalimba* spécial temps des Fêtes - 10 h
- **Samedi 6 décembre 2025** : Fête de Noël (résidents seulement + inscription obligatoire);
- **Vendredi 12 décembre 2025** : Cinéma des Fêtes - 19 h 30 (Ouvert à tous)

HALLOWEEN 31 OCTOBRE 2025

Le soir de l'Halloween la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare sera dans les rues afin de distribuer des bonbons* aux enfants entre 17 h à 20 h.

Surveillez le camion de la Municipalité spécialement décoré pour l'occasion!

*Quantité limitée



Nomination de Marie-Pierre Giroux

La Municipalité est heureuse d'annoncer l'arrivée de M^{me} Marie-Pierre Giroux, qui assurera le remplacement de la directrice des loisirs et de la culture durant son congé de maternité.

M^{me} Giroux apportera son expertise et son engagement afin de poursuivre tous les projets en cours. Nous lui souhaitons la bienvenue!

LE MAGICIEN MARC TRUDEL DÉBARQUE À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE!



Le double champion canadien de magie débarque le samedi 27 septembre 2025 avec un tout nouveau spectacle : *La mystérieuse école* - Une nouvelle histoire.

Au programme : des tours de magie spectaculaires, de la musique entraînante, une bonne dose d'humour et surtout, des histoires qui font rêver, apprendre et s'évader!

Un spectacle pour les jeunes et les moins jeunes, où l'imaginaire prend toute la place!

- **Quand?** Samedi 27 septembre 2025
- **Début du spectacle** : 10 h
- **Lieu** : Église de Saint-Ambroise-de-Kildare (780, rue Principale)

Inscrivez-vous dès maintenant via le logiciel Amilia et plongez dans la magie d'*Une nouvelle histoire*!

Loisirs et culture

FÊTE DE LA CITROUILLE

La Fête de la citrouille est de retour! Préparez vos plus beaux sourires et votre créativité, car notre activité automnale préférée revient en force!

Quand? Le samedi 18 octobre 2025, de 13 h à 16 h

Où? À la salle communautaire Gilles-Courchesne (750, rue Principale)

Au programme : ambiance festive, activités pour toute la famille et décorations de citrouilles à profusion!

Restez à l'affût de nos publications pour découvrir tous les détails à venir. On a hâte de vous y voir!

LE MARCHÉ D'AUTOMNE - 2^e édition

Un marché d'automne prendra place à Saint-Ambroise-de-Kildare le 18 octobre prochain. Plusieurs exposants seront sur place pour vous faire découvrir leurs produits.

Le marché d'automne se déroulera pendant l'événement de la Fête de la citrouille, et vous pourrez profiter de votre visite pour prendre part aux autres activités et services offerts.

Horaire : 13 h à 16 h

Lieu : À la salle communautaire Gilles-Courchesne (750, rue Principale)

Surveillez notre page Facebook afin de connaître la liste des exposants au début du mois d'octobre 2025.

Des questions? Communiquez avec le service des loisirs par courriel à amaheu@saintambroise.ca ou par téléphone au 450 755-4782, poste 103.

SOIRÉE DANSANTE THÉMATIQUE HALLOWEEN

Les enfants de 2^e à 6^e année (résidents de SAK seulement) sont invités à participer à la soirée dansante animée par l'équipe de DJ MANUE du vendredi 24 octobre 2025 qui aura lieu à la salle communautaire (750, rue Principale) entre 18 h 30 et 21 h. Nous invitons les enfants à revêtir leurs plus beaux costumes pour l'occasion.



Au programme : animation et musique, vente de friandises*, prix de présence et bien plus encore!

**Nous ne sommes pas responsables de l'argent de votre enfant. Un montant de 10 \$ est suffisant pour la soirée.*

Aucun enfant ne sera autorisé à quitter les lieux seul. Vous devez venir chercher votre enfant dans la salle municipale.

COMMENT S'INSCRIRE?



En ligne via la plateforme Amilia. Prenez note que l'inscription est OBLIGATOIRE afin de participer à la soirée. Un nombre maximum de participants (150) est autorisé afin d'assurer une sécurité optimale des lieux. Si toutefois vous vous présentez sans inscription, il se peut que l'accès soit refusé à votre enfant.

Prenez note qu'aucun téléphone cellulaire ni aucune tablette électronique ne seront tolérés lors de la soirée dansante.

Pour toutes questions, communiquez avec le service des loisirs au 450 755-4782, poste 103 ou par courriel à amaheu@saintambroise.ca



KALIMBA ARRIVE CHEZ NOUS!

La percussionniste-chanteuse préférée des jeunes arrive avec un tout nouveau spectacle festif et inspirant! Cette fois-ci, Kalimba doit relever plusieurs défis... et c'est grâce au rythme et à la musique qu'elle invente ses propres outils et stratégies d'apprentissage.

Batterie, manteau électronique, percussion corporelle et chansons du temps des Fêtes lui servent d'instruments l'aidant à sa concentration, à garder le focus quand tout va trop vite et aussi à évacuer la pression.

Au cœur de son histoire se cache son journal secret, là où elle dépose toutes ses pensées et émotions.

Entre guirlandes, décorations et musique, venez découvrir un spectacle où l'imaginaire, l'expression et les émotions se rencontrent pour faire le grand ménage dans nos têtes!

🎵 **Quand?** Samedi 22 novembre 2025

🎵 **Début du spectacle :** 10 h

🎵 **Lieu :** Église de Saint-Ambroise-de-Kildare
(780, rue Principale)

Inscrivez-vous dès le lundi 3 novembre (8 h 30) via le logiciel Amilia et plongez dans l'ambiance des Fêtes!

LA FÊTE DE NOËL EST DE RETOUR!

La traditionnelle fête de Noël se tiendra le samedi 6 décembre 2025, de 13 h à 16 h, à la salle communautaire Gilles-Courchesne.

La période d'inscription pour la visite avec le père Noël se déroulera du 1^{er} au 10 novembre 2025 via notre plateforme d'inscription en ligne.

Trois plages horaires seront offertes :

- 13 h 15 à 13 h 45;
- 14 h 15 à 14 h 45;
- 15 h 15 à 15 h 45.

Restez à l'affût de nos prochaines publications pour découvrir toute la programmation magique et féérique qui vous attend!



Couches lavables et hygiène féminine

Saviez-vous que la Municipalité possédait une politique sur les couches lavables et produits d'hygiène féminine réutilisables?

En effet, depuis le 6 mars 2023, le conseil municipal a bonifié sa politique en vigueur sur l'achat de couches réutilisables en ajoutant les produits d'hygiène féminine durables.

Ainsi, la Municipalité offre un remboursement de 50 % sur l'achat de couches réutilisables jusqu'à concurrence de 100 \$ par enfant. De plus, elle offre un remboursement de 50 % sur l'achat de produits d'hygiène féminine durables (coupe menstruelle, serviettes hygiéniques lavables, sous-vêtements de menstruation lavables, éponges de mer) jusqu'à concurrence de 100 \$ par personne.

Pour bénéficier du remboursement, les demandeurs doivent remplir le formulaire de remboursement, joindre les documents requis et faire parvenir le tout à la Municipalité.

Pour les détails et les formulaires reliés à nos politiques, veuillez consulter notre site Internet au <https://www.saintambroise.ca/loisirs-culture-et-communaute/famille-et-communaute/programme-de-soutien-et-subvention/>

POLITIQUES

Contribution financière 0-17 ans

Toutes les résidentes et tous les résidents de Saint-Ambroise-de-Kildare, âgé(e)s de 17 ans et moins, qui suivent des cours ou des activités de loisirs offerts par un organisme ou une entreprise reconnue peuvent bénéficier d'une aide financière lorsque le Service des loisirs de Saint-Ambroise-de-Kildare ne présente pas, dans sa programmation, une équivalence à cette activité.

La Municipalité remboursera 30 % du coût d'inscription de l'activité, et ce, jusqu'au montant maximal de 150 \$ par participant de 17 ans et moins, par année.

Afin de profiter de ce service, vous avez jusqu'au 30 novembre 2025 pour nous faire parvenir une copie de vos reçus ainsi que le formulaire de demande complété.



CAMP DE JOUR - UN FRANC SUCCÈS!



Et voilà, notre camp de jour s'est conclu le 15 août dernier. Cet été, plus de 200 enfants ont eu la chance de vivre une saison inoubliable : journées thématiques, grandes sorties et activités variées étaient au rendez-vous!

Un immense merci à nos 23 animateurs, accompagnateurs, aide-animateurs, TES et coordonnateurs pour leur engagement tout au long de l'été. Grâce à votre dynamisme, votre créativité et votre patience, les petites Ambroisiennes et les petits Ambroisiens ont pu grandir, s'amuser et s'épanouir dans un milieu à la fois sécuritaire et stimulant.

CONFÉRENCE

MES ASTUCES POUR MIEUX MANGER AU QUOTIDIEN

Nous avons la chance de recevoir Hélène Laurendeau en conférence! Celle-ci pourra partager avec vous ses astuces afin de manger sainement tout en ayant du plaisir et en vous simplifiant la vie.

La conférence aura lieu le 25 septembre à 18 h 30 à la salle communautaire Gilles-Courchesne. Pour participer, inscrivez-vous sur Amilia. La période d'inscription se termine le 24 septembre. L'activité est ouverte aux non-résidents.



CONTES ET LÉGENDES DU QUÉBEC ENTRE MYTHES ET VÉRITÉS

Ce spectacle sera animé par l'historien et conteur Francis Désilets. Il vous racontera de grandes légendes qui ont marqué le Québec et vous fera découvrir les faits historiques qui s'y cachent!

Le spectacle aura lieu le 10 octobre à 19 h à la salle communautaire Gilles-Courchesne. Pour participer, inscrivez-vous sur Amilia. La période d'inscription se termine 9 octobre. L'activité est ouverte aux non-résidents.

ÉCOLE DE SORCELLERIE POTIONS MAGIQUES

Avez-vous un ou plusieurs petits sorciers à la maison qui ont hâte de fêter l'Halloween? Pourquoi ne pas les inscrire à notre prestigieuse *École de sorcellerie*? Vos enfants recevront une invitation par la poste pour venir chercher un coffret de potions magiques, juste à temps pour l'Halloween!

Pour participer, inscrivez vos enfants sur Amilia. La période d'inscription se termine le 30 septembre. Vous pourrez récupérer les coffrets de potions à la bibliothèque entre le 21 et 25 octobre. Pour une expérience plus immersive, nous vous suggérons de récupérer le coffret le 25 octobre pendant l'après-midi afin que votre enfant puisse s'inscrire officiellement à l'*École de sorcellerie*. L'activité est réservée aux citoyens.



ASTRONOMIE

Une activité parfaite pour les enfants de 6 à 12 ans qui sont curieux face à l'espace! Ce moment leur permettra de découvrir les étoiles, le système solaire et les mystères de la gravité.

L'activité aura lieu le 15 novembre de 10 h à 11 h 30 à la salle communautaire Gilles-Courchesne. Pour participer, inscrivez vos enfants sur Amilia. La période d'inscription se termine le 14 novembre. L'activité est réservée aux citoyens.



ATELIER DE MÉDITATION

Pour ceux et celles qui souhaitent s'offrir un moment de détente et découvrir la méditation en pleine conscience. Nous vous offrons de participer à cet atelier qui sera animé par Laurence Mercier.

L'atelier aura lieu le 26 novembre de 18 h 30 à 20 h au presbytère. Pour participer, inscrivez-vous sur Amilia. La période d'inscription se termine le 25 novembre. L'activité est ouverte aux non-résidents.

SAC BRICOLAGE DE NOËL ET DÉCOUVERTE ANIMALE

Nous offrons un sac de bricolage pour le temps des Fêtes. Approprié pour les enfants entre 4 et 12 ans, le sac leur permettra de bricoler un adorable compagnon de Noël. Vos enfants pourront découvrir ce mystérieux animal grâce à un livret d'informations, quelques jeux et des pages à colorier!

Pour participer, inscrivez vos enfants sur Amilia. La période d'inscription se termine le 16 novembre. Les sacs pourront être récupérés à la bibliothèque du 2 au 6 décembre. L'activité est réservée aux citoyens.





PORTER SA CEINTURE DE SÉCURITÉ PEUT VOUS SAUVER...

Les policiers de la Sûreté du Québec du poste de la MRC de Joliette veulent vous sensibiliser quant au port de la ceinture de sécurité. Non seulement le port de la ceinture est obligatoire pour tous les conducteurs et passagers en vertu du Code de sécurité routière, mais il augmente de beaucoup vos chances de survie lors d'une collision.

L'utilisation de la ceinture de sécurité diminuera considérablement les risques de blessure grave, avec ou sans séquelle, telle que : une fracture, une commotion cérébrale, un traumatisme crânien, une hémorragie interne ou même la mort. Selon les données de la SAAQ, « D'année en année, environ 30 % des conducteurs et des passagers de véhicules de promenade qui décèdent dans un accident ne sont pas attachés. ». C'est encore TROP... Le conducteur est responsable de s'assurer que tous soient attachés dans le véhicule qu'il conduit, y compris lui...

Pour être efficace et en règle, la ceinture doit toutefois être portée correctement :

- La ceinture sous-abdominale doit toujours reposer sur l'os de votre bassin et non sur votre abdomen;
- La ceinture diagonale doit passer sur votre clavicule et non sur votre cou. Ne jamais la mettre derrière votre dos, puisqu'elle n'y sera d'aucune utilité;
- Celle-ci doit être bien tendue;
- Si tel est le cas, s'assurer que votre enfant ait le bon siège d'auto qui lui convient, que ce dernier soit bien fixé au banc par la sangle prévue à cet effet et qu'il soit correctement attaché.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez toujours contacter votre poste de police local.

Soyez prudents!

Sergente Geneviève Jetté
Coordonnatrice locale
en police communautaire
Poste de la MRC de Joliette
Sûreté du Québec
450 759-5222

LA PRÉVENTION, ÇA COMMENCE À LA MAISON!



Les feux de foyer intérieurs

Quoi de mieux qu'un bon feu de foyer pour se réchauffer lors une belle soirée d'automne.

Nombreux sont les débuts d'incendies dus à la mauvaise disposition des cendres.

Laissez ces dernières refroidir à l'extérieur, dans un contenant métallique muni d'un couvercle, également en métal. Attendez **au moins 7 jours** avant d'en disposer.

MONOXYDE DE CARBONE : Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant à votre domicile ou si vous utilisez des appareils de chauffage.

CHEMINÉE : Confiez l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage.

AVERTISSEUR DE FUMÉE : Testez vos avertisseurs de fumée régulièrement, remplacez les piles à chaque changement d'heure ou munissez-vous d'un modèle avec batterie scellée d'une durée de vie de 10 ans.

L'Halloween

Les petits monstres sortiront sous peu. Vous décidez?

La prudence est de mise! Assurez-vous de :

- Ne pas laisser de chandelles ou de citrouilles illuminées sans surveillance.
- Utiliser uniquement des lumières et rallonges homologuées.
- Éteindre les lumières avant d'aller vous coucher.
- Garder les balles de foin, si vous en avez utilisé, loin de la maison et des arbustes.



Feu à ciel ouvert

Nous vous rappelons que ceux-ci sont permis du 15 octobre au 15 avril.

Toute personne doit remplir, en ligne, une demande d'autorisation pour la tenue d'un feu à ciel ouvert, et ce, au moins 24 heures avant la date prévue de l'événement.

<https://www.vivrescb.com/demarches-administratives/demandes-en-ligne/feu>



Trousse 72 heures : avez-vous la vôtre?

Advenant un sinistre, vous pourriez devoir évacuer rapidement votre domicile ou y rester sans électricité, sans eau et sans accès aux commerces.

Votre trousse vous permettra d'être autonome pendant au moins 72 heures.

Pour en savoir plus, balayez le code QR ci-contre.



En collaboration avec Carolanne Campeau,
M.I.T., – conseillère en prévention des risques
liés à l'usage des écrans

L'interdiction de l'usage des cellulaires à l'école en 6 questions

L'utilisation du cellulaire est maintenant interdite dans toutes les écoles primaires et secondaires du Québec. Cette consigne du ministre de l'Éducation fait suite à l'une des recommandations de la Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes. Vous vous posez des questions à ce sujet? Nous aussi...

Qu'est-ce que la Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux?

L'an dernier, l'Assemblée nationale a voté pour la création d'une commission spéciale. Celle-ci a eu le mandat d'étudier les répercussions d'Internet et des écrans sur la santé et le développement des jeunes. Elle s'est intéressée à plusieurs sujets, notamment le temps d'écran chez les jeunes, les mesures d'encadrement des écrans à l'école et sur le Web ainsi que l'accès aux réseaux sociaux.

Quelles sont les recommandations de la Commission?

Le 29 mai dernier, la Commission a déposé son rapport final. Celui-ci comprend 56 recommandations, dont 18 portent sur les écrans à l'école. La principale est que l'usage des cellulaires, des écouteurs et des autres appareils mobiles personnels soit interdit sur le terrain de toutes les écoles primaires et secondaires du début à la fin des cours, y compris pendant les pauses et l'heure du dîner.

(L'interdiction annoncée par le gouvernement ne touchera toutefois pas à l'usage par le personnel enseignant à des fins pédagogiques ni par les élèves en raison d'un état de santé, d'un handicap ou de difficultés d'adaptation ou d'apprentissage.)

Les autres recommandations de la Commission en lien avec les écoles visent notamment :

- la limitation du recours aux outils numériques en classe dans un but pédagogique et la fin de leur utilisation comme récompense;
- l'instauration des compétences numériques dans le contenu éducatif obligatoire pour les élèves;
- l'intégration de la notion de citoyenneté numérique au code de vie des écoles;
- la formation du personnel enseignant au sujet des usages responsables des écrans;
- l'encadrement renforcé des programmes de sport électronique.

Pourquoi certains experts et expertes ont recommandé l'interdiction du cellulaire à l'école?

Carolanne Campeau est conseillère en prévention des risques liés à l'usage des écrans à PAUSE et chargée de cours à l'Université de Sherbrooke. Celle qui a été invitée à s'exprimer devant la Commission a une réponse pour nous. « Les études sont de plus en plus claires : l'usage du cellulaire à l'école nuit aux apprentissages des élèves et à leurs résultats scolaires ainsi qu'au développement de leurs compétences sociales », répond-elle.

Carolanne Campeau a fait une recension des écrits sur l'usage des appareils mobiles personnels en classe. Elle a, elle aussi, conseillé à la Commission de les interdire dans les milieux scolaires. « Le cellulaire est déconcentrant en classe, autant pour les élèves qui les utilisent que pour les élèves qui les voient faire. Durant les pauses et l'heure du dîner, le cellulaire devient une barrière qui empêche les jeunes d'interagir les uns et les unes avec les autres et de participer aux activités parascolaires », commente-t-elle.

Depuis janvier 2024, au Québec, les cellulaires sont interdits dans les classes. Mais l'application de cette règle revenait à chaque enseignant et enseignante. Plusieurs demandaient aux élèves de déposer leur téléphone dans une pochette à l'entrée de la classe. D'autres le toléraient sur le bureau des jeunes ou dans leur poche de pantalon. « Mais un téléphone qui vibre toutes les cinq minutes dérange quand même l'élève et les autres autour. Le plus simple est de les interdire complètement », pense Carolanne Campeau.

Qu'est-ce que l'interdiction du cellulaire à l'école va changer concrètement?

Certaines écoles avaient déjà instauré cette interdiction, comme l'école secondaire d'Oka, le Collège Charles-Lemoyne à Longueuil et l'école secondaire de Rochebelle à Québec. Si l'on se fie à leur expérience, on peut s'attendre à plusieurs bénéfices:

- une augmentation des interactions sociales entre les élèves;
- une meilleure relation entre les élèves et le personnel scolaire;
- une hausse de l'activité physique, du temps passé à l'extérieur et de la participation aux activités parascolaires proposées sur l'heure du midi;
- une augmentation de la concentration et de l'attention en classe;
- une amélioration de la performance et des résultats scolaires.

Petit bémol : à l'école secondaire d'Oka, on a constaté un changement dans les habitudes numériques des élèves plutôt qu'une diminution du temps d'écran total, comme souhaité. En effet, les premiers mois, les jeunes ont compensé le temps qu'ils et elles ne pouvaient plus passer sur leur cellulaire à l'école en l'utilisant davantage durant la soirée. C'est pourquoi il importe que vous mainteniez des règles claires en lien avec les écrans à la maison et que vous continuiez de surveiller attentivement les habitudes numériques de votre enfant.

Comment instaurer avec succès l'interdiction du cellulaire dans les écoles?

La collaboration entre les directions d'école, le personnel enseignant, les parents et les élèves est essentielle pour faciliter cette importante transition.

🕒 **Les directions d'école** doivent expliquer aux élèves les raisons de l'interdiction des cellulaires en mettant l'accent sur les bienfaits et en se basant sur des données probantes. Elles devraient également offrir du soutien et des stratégies aux élèves qui ont besoin d'aide pour s'habituer à l'école sans cellulaire. Puis des activités doivent être organisées en dehors des heures de cours pour occuper le temps libre des élèves.

🕒 **Le personnel enseignant** doit appliquer le nouveau règlement de manière uniforme, tout en se montrant empathique et bienveillant envers les élèves, qui vivent un gros changement.

🕒 **Les parents** doivent tenir un discours cohérent avec celui de l'école et continuer d'encadrer l'utilisation des écrans pour éviter que leur enfant en augmente l'usage à la maison.

🕒 **Les élèves** doivent avoir la possibilité de s'exprimer sur ce changement majeur dans leur vie, tant à l'école qu'à la maison, pour sentir qu'ils et elles participent à la transition plutôt que de la subir.

Est-ce que d'autres stratégies devraient être mises en place dans les écoles afin de favoriser le bien-être numérique des jeunes?

Carolanne Campeau croit fermement que oui. « Puisque la technologie est omniprésente, on s'attend à ce que les enfants apprennent à s'en servir à la maison. Mais les études notent de grandes inégalités chez les jeunes en matière de compétences numériques, parce que certains parents ont plus de connaissances que d'autres à ce sujet », fait-elle remarquer.

Selon elle, c'est donc aux écoles que revient le rôle d'enseigner aux jeunes comment utiliser Internet et les écrans. « Je réintégrerais les laboratoires informatiques dans les écoles, puis j'ajouterais les compétences numériques dans le cursus scolaire.

Les jeunes doivent apprendre à utiliser les écrans. Ils et elles doivent savoir comment ils fonctionnent, mais aussi comment les utiliser de façon sécuritaire et équilibrée », poursuit la conseillère en prévention des risques liés à l'usage des écrans. Cela devient d'autant plus important face à l'évolution rapide des technologies, notamment l'intelligence artificielle (IA).

Pour obtenir des conseils afin de bien accompagner votre jeune lors de la prochaine rentrée scolaire, allez lire l'article *Interdiction du cellulaire à l'école : conseils aux parents* sur le site de PAUSE.

Communauté

FADOQ

Pour l'année 2025-2026, plusieurs activités sont de retour à votre club FADOQ.

Les cours de danse reviennent dès le lundi 8 septembre 2025 en après-midi, alors que les rassemblements pour les dîners auront lieu aux moments suivants :

- Mercredi 10 septembre 2025;
- Mercredi 22 octobre 2025;
- Mercredi 12 novembre 2025.

N'oubliez pas, les dîners sont toujours suivis d'un super bingo!
Nos soirées dansantes quant à elles, auront lieu aux moments suivants :

- Samedi 27 septembre 2025;
- Samedi 11 octobre 2025;
- Samedi 22 novembre 2025.

Également nous poursuivons nos activités intérieures jeu de palets (sufflerboard) et de pétanque tous les mercredis de 9 h 30 à 11 h 30.



**Venez joindre
une association
dynamique!**



COLLECTE DE SANG

Nous tenons à remercier les 47 donneurs qui sont venus lors de la collecte du 19 août dernier. Un merci spécial aussi aux bénévoles et à l'équipe de la voirie pour leur soutien. C'est un rendez-vous lors de la prochaine collecte!

En collaboration avec la Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière et la FADOQ, la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare vous invite donc à la collecte de sang qui se tiendra le mardi 11 novembre 2025.

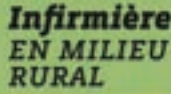
L'objectif
de cet
évènement
est d'accueillir
60 donneurs

Informations :

- Salle communautaire
(750, rue Principale);
- 13 h 30 à 19 h 30.

Comment s'inscrire?

- Par téléphone : 1 800 343-7264;
- En ligne : www.hema-quebec.qc.ca/trois-facons-simples.fr.html



**Infirmière
EN MILIEU
RURAL**

**Vous êtes âgé de plus de 50 ans?
Vous avez besoin de soins ou de services de santé?**



Mercredi

Saint-Ambroise-de-Kildare
Maison Jean-Damien Laporte — 780, rue Principale

**Prenez rendez-vous en composant le
450 755-2111, poste 423381**

**SERVICES
GRATUITS**



20

INFO-KILDARE | SEPTEMBRE 2025

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière
Québec

SCOUTS DE KILDARE

Le samedi 18 octobre 2025, entre 9 h et midi, les Scouts de Kildare passeront récupérer vos bouteilles et canettes consignées directement à votre domicile.

➡ Si vous êtes absent, laissez-les sur votre perron (et non en bordure de rue pour éviter les vols);

➡ Vous pouvez aussi les déposer à la caserne, au 750, rue Principale, pendant les mêmes heures.

Aidez autrement! Nous acceptons aussi les dons en argent ainsi que l'argent Canadian Tire.

Sécurité et reconnaissance : Des patrouilleurs seront présents dans tous les secteurs, et les voitures officielles des Scouts seront identifiées pour assurer la bonne collecte.

➔ Vous avez des questions? Communiquez avec la responsable au 450 759-6796.



LOCATION DU TEMPS DES FÊTES

Afin de permettre à toutes les citoyennes et tous les citoyens de profiter de la salle municipale de façon juste et équitable pendant le temps des Fêtes (les 24, 25 et 31 décembre, et le 1^{er} janvier), la Municipalité fait l'attribution de la salle grâce à un tirage au sort effectué parmi les candidatures reçues.

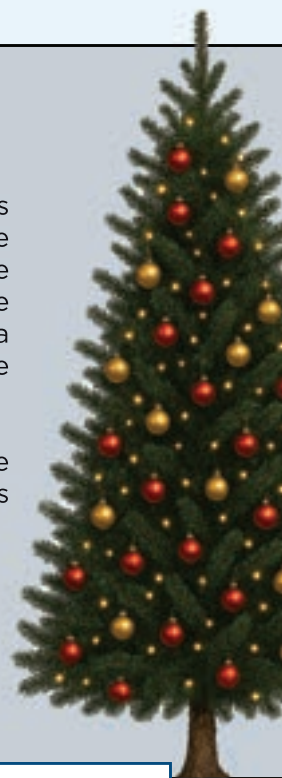
Pour les dates de l'année 2026 (24, 25 et 31 décembre 2026 et 1^{er} janvier 2027), nous devons avoir reçu les candidatures écrites au plus tard le **16 janvier 2026 (12 h)**.

Veuillez noter que la priorité est donnée aux résidents de Saint-Ambroise-de-Kildare et qu'une seule candidature par famille sera acceptée.

Si, après le 16 janvier 2026, une des dates est toujours disponible, elle sera accordée à la première personne intéressée, selon le principe du premier arrivé premier servi, que la personne soit résidente ou pas. Il en va de même pour toutes les autres journées de l'année.

Donc, si la location de la salle vous intéresse pour le temps des Fêtes 2026, les prochaines dates à faire tirer sont :

- 24 décembre 2026;
- 25 décembre 2026;
- 31 décembre 2026;
- 1^{er} janvier 2027.



Veuillez déposer votre candidature par courriel au amaheu@saintambroise.ca ou en personne pendant les heures d'ouverture



MESSAGE IMPORTANT À TOUS LES CITOYENS ET VISITEURS

RECONNAÎTRE ET PRÉVENIR LE MILDIOU DE LA TOMATE ET DE LA POMME TERRE AU JARDIN



Le mildiou est une maladie causée par le microorganisme *Phytophthora infestans*. Elle peut se développer sur la pomme de terre et sur différentes espèces de plantes cultivées de la même famille (solanacées), principalement la tomate, mais aussi des mauvaises herbes, comme la morelle.

C'est une maladie très agressive qui peut causer des pertes économiques importantes pour les producteurs agricoles. Les structures qui permettent à cet organisme de se reproduire (spores) sont facilement transportées par le vent et peuvent parcourir plusieurs dizaines de kilomètres, propageant ainsi la maladie. Celle-ci se développe rapidement et les plantes atteintes peuvent être détruites en quelques jours. En raison de ce risque, le mildiou est donc l'affaire de tous. Sa présence doit obligatoirement être déclarée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec si elle est détectée dans une zone de culture protégée. Le mildiou ne pose pas de risque pour la consommation humaine : les tubercules de pommes de terre et les tomates issus de plantes infectées peuvent être consommés sans danger. Toutefois, pour éviter la propagation de la maladie, les tubercules récoltés de votre jardin ne doivent pas être entreposés pour une longue période ou replantés l'année prochaine.

IDENTIFICATION TOMATES



Sur la feuille : au début, présence de taches noir verdâtre, huileuses et irrégulières sur les feuilles. En conditions humides, les taches s'agrandissent rapidement pour former des plages brunes aux contours irréguliers. Elles sont parfois entourées d'un halo vert pâle. À la face inférieure des feuilles, un duvet blanc grisâtre (mycélium) peut se développer en bordure des taches. Les feuilles entières peuvent flétrir, dépérir et mourir. Des lésions brunes (chancres) peuvent aussi se développer à partir du point d'attache des feuilles sur la tige.

Sur les fruits : présence de taches brun verdâtre, huileuses et bosselées (avec une texture en pelure d'orange), qui ont une marge irrégulière et peuvent s'étendre sur la surface entière du fruit. Le fruit reste généralement ferme. Un duvet blanc (mycélium) peut apparaître sur les taches.

La plante peut dépérir partiellement ou complètement.

Sur la tige : présence de taches irrégulières, brun foncé à noires, débutant à la zone d'attache des feuilles sur la tige ou à l'extrémité de la tige. En conditions humides, présence possible d'un duvet blanc (mycélium) en bordure des taches. Les taches peuvent prendre rapidement de l'expansion et évoluer en plus grandes lésions pouvant couvrir ou encercler toute la tige. Les tiges infectées sont fragiles, cassent facilement et peuvent mourir.

IDENTIFICATION POMMES DE TERRE



Sur la feuille : présence de taches vert pâle à vert foncé, circulaires ou irrégulières, aux faces supérieure et inférieure. Les tissus deviennent brun foncé et secs, et une bordure vert pâle peut être présente. À la face inférieure, un duvet blanc (mycélium) peut se développer en bordure des taches. Les taches débutent souvent près du point d'attache des feuilles, à leur marge ou à leur extrémité, là où la rosée séjourne le plus longtemps. Les feuilles entières peuvent dépérir.



Sur la tige : présence de taches irrégulières, brun foncé à noires, débutant à la zone d'attache des feuilles sur la tige, au bas des tiges ou à leur extrémité. En conditions humides, présence possible d'un duvet blanc (mycélium). Les taches peuvent prendre rapidement de l'expansion et couvrir presque toute la tige. Les tiges infectées sont fragiles, cassent facilement et peuvent mourir.

La plante peut dépérir partiellement ou complètement.

Mesures de prévention

- ☒ Semer des pommes de terre certifiées. Ne pas conserver de tubercules de pommes de terre pour les replanter l'année suivante et ne pas planter de pommes de terre vendues à l'épicerie;
- ☒ Privilégier les variétés de tomates tolérantes au mildiou; Espacer suffisamment les plantes pour favoriser une bonne circulation d'air;
- ☒ Éviter d'arroser le feuillage des plantes et d'arroser le soir, pour que le sol et le feuillage ne demeurent pas humides pendant une longue période;
- ☒ Visiter souvent le potager et surveiller la présence de symptômes de mildiou.

Recommandations lorsque le mildiou est détecté

- ☒ Arracher les plants de tomates infectés et les jeter dans un sac de plastique fermé. Il ne faut pas laisser les plantes atteintes sur le sol ou les faire composter;
- ☒ Détruire la partie aérienne des plants de pommes de terre atteints (défaner). Les tubercules de pommes de terre peuvent être récoltés et consommés, mais ne doivent pas être semés l'année suivante;
- ☒ Les outils, les vêtements, les chaussures et les mains peuvent transmettre la maladie lorsqu'elle est présente; il faut bien les nettoyer et les désinfecter. L'alcool isopropylique (alcool à friction) peut être utilisé.

Pour plus d'information, consultez le site Web d'IRIS phytoprotection : <https://www.irisphytoprotection.gc.ca/>

Mildiou dans la tomate :
<https://www.irisphytoprotection.gc.ca/Fiche/Champignon?message=8238>

Mildiou dans la pomme de terre :
<https://www.irisphytoprotection.gc.ca/Fiche/Champignon?message=8012>

Vous pouvez également obtenir des renseignements supplémentaires auprès de votre direction régionale.

Calendrier 2025

Octobre

1er

Conseil municipal
(mercredi)

10

Spectacle *Contes et légendes
du Québec
entre mythes et vérités*
Collecte d'herbes et de feuilles

13

Bureau municipal fermé

18

Fête de la citrouille et
Marché d'automne

24

Soirée dansante « Halloween »
Collecte d'herbes et de feuilles

26

Élections municipales
Journée de vote par
anticipation

31

Halloween
Distribution de bonbons
dans Saint-Ambroise-de-Kildare

Novembre

2

Élections municipales

7

Collecte d'herbes et de feuilles

11

Jour du Souvenir
 Collecte de sang

15

Activité sur l'astronomie

17

Conseil municipal

22

Spectacle
Le journal de Kalimba

26

Atelier de méditation

Décembre

6

Fête de Noël
(résidents seulement
inscription obligatoire)

8

Conseil municipal

12

Cinéma des Fêtes

**19 (12 h) au 4 janvier
(inclusivement)**

Temps des Fêtes
Fermeture
des services municipaux

Municipalité de
Saint-Ambroise-de-Kildare

www.saintambroise.ca

